Rubrique 1	**Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise**	
1.1	Identificateur de produit	
	Nom commercial	InsectoSec anti-fourmis
	Synonyme	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées	
	Utilisation	Insecticide biologique
	Utilisations déconseillées	
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité	
	Fournisseur	Andermatt Biogarten AG
	Adresse	Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone	+41 (0)62 917 5000
	E-mail	info@biogarten.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Téléphone	145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2	**Identification des dangers**	
2.1	Classification de la substance ou de la préparation	
		Classification selon le règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II.
2.2	Éléments d'étiquetage	
		Sans objet
2.3	Autres dangers	
		La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persitent, ver bioaccumulative) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3	**Composition/informations sur les composants**	
3.1	Substances	
		terre à diatomées **CAS** 61790-53-2
3.2	Préparations	
		Texte des phrases H et des codes de classification (SGH/CLP) voir section 16. Les substances mentionnées dans cette section sont listées avec leur classification réelle et correcte ! Pour les substances énumérées dans le tableau 3.1/3.2 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP) sont énumérés, toutes les remarques possibles qui y sont mentionnées ont été prises en compte pour la classification mentionnée ici.

Rubrique 4	**Premiers secours**	
4.1	**Description des premiers secours**	
	Remarques générales	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Éloigner la personne de la source de danger. Consulter un médecin en cas de troubles.
	Après inhalation	Éloigner la personne de la source de danger. Amener les sujets à l'air frais et consulter un médecin en fonction des symptômes.
	Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et imbibés, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.
	Après contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Ne le frotte pas. Le produit est mécaniquement abrasif.
	Après ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Boire assez de l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles.
	Recommandation pour le médecin	Traitement symptomatique
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
		S'il y a lieu, les symptômes et les effets retardés se trouvent à la section 11 ou pour les chemins d'enregistrement, voir section 4.1. Dans certains cas, les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'après une plus longue période de temps ou après plusieurs heures.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	

Rubrique 5	**Mesures de lutte contre l'incendie**	
5.1	Moyens d'extinction	
	Moyens d'extinction:	Adapter au feu environnant
	Moyens d'extinction inappropriés:	Le produit n'est pas inflammable.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation	
5.3	Conseils aux pompiers	
		Selon la taille de l'incendie Appareil respiratoire autonome. Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux règlements officiels.

Rubrique 6	**Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
		Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec les yeux et la peau.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
		Confinement en cas de fuite de grandes quantités. Éliminer les fuites, si possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans les égouts. Éviter la pénétration dans les eaux de surface, les eaux souterraines et le sol.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
		Recueillir par moyen mécanique et en disposer selon l'article 13.
6.4	Référence à d'autres rubriques	
		Voir rubrique 13 ainsi que protection individuelle voir rubrique 8

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.
Veiller à une bonne ventilation de la pièce.
Si nécessaire, prendre des mesures contre la charge électrostatique. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Respecter les informations figurant sur l'étiquette et le mode d'emploi.
Pour les travaux de décantation :
Mettre en marche le système d'extraction local.
Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.
Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on mange des aliments.
Porter une protection respiratoire appropriée en cas de formation d'aérosols/poussières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas entreposer le produit dans les couloirs et les escaliers.
Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine et fermé.
Conserver dans un endroit sec.
Ne pas entreposer à proximité de substances fortement odorantes. Éviter les dépôts de poussière.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information n'est disponible.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite générale de poussière SUVA : valeur MAK : 3mg/m3 pour les poussières alvéolaires et 10mg/m3 pour les poussières inhalables.
Valeur MAK CAS 61790-53-2 : 4mg/m3.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Lunettes de sécurité avec plaques latérales (EN 166).

Protection de la peau

Gants en caoutchouc (EN 374), temps de perméation (temps de percée) en minutes : > 480
Crème de protection des mains recommandée.
Les temps de passage déterminés conformément à la norme EN 374 partie 3 n'ont pas été réalisés dans des conditions pratiques. Un temps de port maximum de 50% du temps de pénétration est recommandé.
Protection de la peau - Autres mesures de protection : Vêtements de travail de protection (par ex. chaussures de sécurité EN ISO 20345, vêtements de travail à manches longues).
Renseignements supplémentaires sur la protection des mains - Aucun test n'a été effectué. La sélection des mélanges a été faite au meilleur de nos connaissances et sur l'information des ingrédients. La sélection des tissus a été faite à partir des informations fournies par le fabricant de gants. Le choix final du matériau du gant doit tenir compte des temps de passage, des taux de perméation et de dégradation. Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Dans

	le cas des mélanges, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation. Le temps de passage exact du matériau du gant doit être déterminé et observé par le fabricant du gant de protection.
Protection respiratoire	Veiller à une bonne ventilation. Ceci peut être réalisé par l'extraction locale ou par l'air d'échappement général. Si cela n'est pas suffisant pour maintenir la concentration en dessous des limites d'exposition professionnelle (AGW), une protection respiratoire appropriée doit être portée. Ne s'applique que si des valeurs limites d'exposition sont indiquées ici.
Risques thermiques	Pas nécessaire
Autres	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones où l'on mange des aliments.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Solide, poudre
Couleur	Blanchâtre
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	
Point de fusion	1710 ºC
Point d'ébullition	>2200 ºC
Point d'inflammation	pas applicable
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	non déterminé
Pression de vapeur (20 °C)	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	80-320 g/l (références bibliographiques)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-allumage	Le produit n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	non déterminé

9.2 Autres informations

miscibilité	non déterminé
Solubilité dans les graisses/solvant	aucun, solvants organiques
conductibilité	non déterminé
tension superficielle	non déterminé
teneur en solvants	non déterminé

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

pas de donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsqu'il est entreposé et manipulé correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Si utilisé selon l'usage prévu, aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Chauffage puissant

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune connue

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	pas de donnée disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	pas de donnée disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	pas de donnée disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	pas de donnée disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	pas de donnée disponible
Cancérogénicité	pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de donnée disponible
Danger par aspiration	pas de donnée disponible

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	pas de donnée disponible
Crustacés	pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	pas de donnée disponible
Autres organismes	pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

	Dégradibilité	Les produits inorganiques ne peuvent pas être éliminés de l'eau par des procédés de purification biologique.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	
	Coefficient de partage octanol-eau	pas de donnée disponible
	Facteur de bioconcentration	pas de donnée disponible
12.4	Mobilité dans le sol	
	Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	pas de donnée disponible
	Tension superficielle	pas de donnée disponible
	Adsorption/lixiviation	pas de donnée disponible
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	
		La préparation ne contient pas des substances vPvB (vPvB = very persitent, ver bioaccumulative) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 La préparation ne contient pas des substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne releve pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
12.6	Autres effets néfastes	
		pas de donnée disponible
12.7	Autres informations	
		Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1	Méthodes de traitement des déchets	
	Elimination de Produit/ Emballage	Evacuation conformément aux prescriptions légales.
	Code/marquage des déchets conforme à OMoD	-
	Information important pour le traitement des déchets	Aucun
	Information important pour le traitement d'eau sale	Aucun
	Autre recommandation pour le traitement des déchets	Respecter les réglementations locales. Par exemple, le dépôt sur un site d'enfouissement approprié. Pour les matériaux d'emballage contaminés : Respecter les réglementations locales. Vider complètement le récipient. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire	Pas limité
Transport maritime	Pas limité
Transport aérien	Pas limité

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Habilitations	Aucune connue
	Restrictions d'usage	Aucune connue

15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
		Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas encore disponible.

Rubrique 16	**Autres informations**	
		Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.
i	Révision	
		Adapté au règlement (CE) n° 1907/2006
	Date	16. mars. 2018